

A Toulouse, jeudi 18 mars 2021

Madame la Vice-Présidente en charge de la
Commission de la Recherche,
aux
Membres élus de la Commission de la Recherche

Cher(e)s collègues,

Je vous invite à participer à la prochaine réunion de la Commission de la Recherche Plénière qui aura lieu le :
Jeudi 25 mars 2021, à partir de 14h
En visioconférence

ORDRE DU JOUR :

1. Informations de la VP (Motion CA du 2 mars sur les libertés académiques ; Dialogue stratégique avec le MESRI, etc)
2. Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 18 février 2021 (vote)
3. Désignation de deux représentant.e.s de la Commission de la Recherche à la commission des relations internationales et européennes (vote)
4. Désignation des représentant.e.s des élu.e.s doctorant.e.s de la Commission de la Recherche aux différentes commissions de l'établissement (vote)
5. Demande de subvention pour la manifestation « Histoire à venir » édition 2021, 1500 euros (vote)
6. Mise en place d'une deuxième campagne d'Aide à la Mobilité Nationale et Internationale des Doctorants (vote)
7. Dispositif des décharges de service d'enseignement sur projet de recherche : décisions (vote)
8. Présentation des propositions du groupe de travail sur la révision du dispositif de l'Aide à l'Installation des nouveaux(nouvelles) Doctorant.e.s
9. Échange sur la stratégie scientifique du site toulousain : retour sur la réunion DU(s)/animateurs/trices des axes stratégiques ; mise en place d'un groupe de travail autour Patrick Lévy ; projet « Institut des transitions », etc
10. Présentation de l'organisation du dispositif « Science Ouverte »

En espérant que vous allez bien, je vous prie d'agréer, cher(e)s collègues, l'expression de ma considération et mes cordiales salutations.

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la Recherche

Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-16_CR
APPROUVANT LE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU 18 FEVRIER 2021**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

Article unique

Le compte rendu de la commission de la recherche du 18 février 2021 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 26 mars 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-17_CR
PORTANT SUR LA DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANT.E.S A LA
COMMISSION DES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE
L'UT2J**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Vu la délibération n°9-2019-CA portant sur la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la commission permanente en charge des relations européennes et internationales,

Délibère :

Article 1

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-12_CR.

Article 2

Monsieur Luis Orozco et Monsieur Hugo Tardy sont désignés représentants des élu.e.s de la commission de la recherche au sein de la commission des relations européennes et internationales.

Délibération adoptée à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 26 mars 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-18_CR
PORTANT SUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANT.E.S DES ELU.E.S
DOCTORANT.E.S AUX COMMISSIONS STATUTAIRES DE L'UT2J**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

Article 1

Les élu.e.s doctorant.e.s de la commission de la recherche participent à plusieurs commissions de l'établissement selon le tableau tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 26 mars 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-19_CR
PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
MANIFESTION « HISTOIRE A VENIR » EDITION 2021**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

Article unique

La manifestation « Histoire à venir » portée notamment par Madame Claire Judde de Larivière, bénéficie d'une subvention de 1500 euros, au titre du fonds d'intervention de la vice-présidence commission de la recherche.

Délibération adoptée à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 26 mars 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-20_CR
PORTANT RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE L'AIDE A LA MOBILITE
NATIONALE ET INTERNATIONALE DES DOCTORANT.E.S**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Vu la décision de la commission de la recherche du 2 octobre 2014,

Délibère :

Article 1

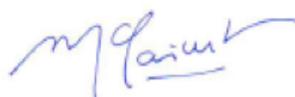
Le dispositif de l'« aide à la mobilité nationale et internationale des doctorant.e.s » est renouvelé pour une deuxième campagne en 2021, selon le calendrier tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 26 mars 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-21_CR
PORTANT SUR LES DECISIONS D'ATTRIBUTION DE DECHARGE DE SERVICE
D'ENSEIGNEMENT POUR PROJET DE RECHERCHE**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Vu la délibération du CA en date du 30 juin 2015 portant création du dispositif,
Vu les délibérations du CA du 25 avril 2017 et du 14 novembre 2017 portant modification du dispositif,
Vu la délibération du CA du 2 février 2021 n°89-2020-2021-CA portant reconduction du dispositif pour la durée du contrat quinquennal,

Délibère :

Article 1

Une décharge de service d'enseignement pour projet de recherche, pour les enseignants-chercheurs, ayant candidaté au dispositif, et dont le dossier a été retenu, est accordée selon le tableau annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 26 mars 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET

